

ANNONCE

Des preuves & explications que le citoyen Desparbès *se propose de fournir contre ses accusateurs, sur les faits, les préventions & les interprétations.*

Je suis pénétré, comme tout accusé doit l'être, de l'imposante & cruelle situation d'avoir à répondre à des juges au criminel; c'est, à soixante-douze ans passés, dont quarante-huit à la tête des troupes, dans les camps ou dans le commandement des provinces, une épreuve à laquelle je suis préparé, par une suspension illégale; je la mets sous vos yeux, citoyens, organes de la loi, que j'ai voulu & dû suivre dans ses sinuosités, dans le fait, dans l'intitulé de mes écrits; dans mes expressions & mes ordres, j'oppose mes pouvoirs & mes instructions à mes accusateurs.

Je suis aussi préparé à cette épreuve du plus grand courage moral, par une prison de quatre mois; car, par un rafinement de fausseté, vous verrez que je n'étois pas en état d'arrestation, & que j'avois un mois pour me rendre à la suite de la convention nationale.

Le capitaine de l'aviso *le Papillon* avoit été dépêché pour me dénoncer à Brest, sans prendre mes ordres;

cependant c'étoit à moi qu'il fut adressé, avec recommandation de le renvoyer le plutôt possible, je n'ai pu remettre, au ministre de la marine, les dépêches dont il eût été porteur, que depuis que je suis en prison; j'ai eu de la peine à retrouver les brouillons de mes lettres; les commissaires de Saint-Domingue ayant, par l'appât d'une place, & par l'insinuation du danger qu'il y avoit à me suivre, détourné les gens attachés à mon service, je m'embarquai SEUL, ABANDONNÉ : mon valet-de-chambre en eut des remords; il fut suivi par mon maître-d'hôtel & autres; mais mon secrétaire est resté avec mes registres de correspondance & ceux de mes affaires particulières; je l'appelle à la porte du temple de la justice, dépositaire de mes principes & de mes secrets pendant trente-deux ans; j'y appelle les commissaires eux-mêmes; j'y appelle mes aides-de-camps. Coroller, l'un d'eux, qui vient de partir pour la Martinique, a rendu compte au comité colonial de ce qu'il avoit vu & entendu; il ne m'avoit quitté ni la nuit ni le jour, le 18 & le 19, le 20 & le 21 octobre; c'est lui que j'avois chargé de dire, de ma part, affirmativement, aux commissaires, que je ne voulois ni ne prétendois donner ma démission, ce qu'il exécuta.

Mais, citoyens juges, je n'ai pas besoin d'être soutenu par des témoignages, puisque j'ai une collection suffisante de pièces pour prouver mon zèle, mon assiduité au travail, mon éloignement d'épouser un parti, ma patience de les écouter tous, ma conviction, qu'il n'étoit pas possible de remédier aux maux affreux qu'avoit éprouvé la colonie de Saint-Domingue, sans avoir préalablement

formé une liaiſon entre toutes les autoritées conſtituées.

Conſidérant, avec le plus vif intérêt, avec loyauté, & non avec une une confiance, qui n'auroit été *qu'apparente*, que la déſunion entre les commiſſaires & moi enhardiroit les intriguans, en proportion qu'ils croiroient être bien reçus par l'un ou l'autre bords, je me ſuis étudié à garder l'équilibre : comme je m'apperçus, qu'à mon détriment, les commiſſaires, plus actifs, employoient leurs forces réunies pour circomvaller, j'étois ſeul; je n'étois fort que par mes bonnes intentions, dont je ne pouvois que parler ; car les moyens de les effectuer étoient quelquefois diſcutés, ſans jamais avoir été remis en ma diſpoſition.

Je demandai aux commiſſaires s'ils regardoient la ville du Cap & ſon territoire en état de guerre ; j'avois eu cette idée, d'après les décrets ; je vis, ſans autre explication, leur proclamation ; elle rejettoit ſur moi le mécontentement des propriétaires; je répondis aux commiſſaires la lettre cotée B, & fis afficher celle qne j'écrivis à l'ordonnateur, après en avoir donné connoiſſance à la municipalité.

Dans cette ſituation, qui bleſſoit mon amour-propre, je donnai l'ordre d'attaquer le Morne-Pelé ; je m'y tranſportai avec une eſcorte de ſix dragons ; j'y rencontrai le citoyen Rochambeau, gouverneur de la Martinique, à la tête d'un gros détachement ; je ne me ſerois pas douté qu'il eût des raiſons de reconnoître le terrein. S'il m'en avoit prévenu, j'aurois trouvé très-bon qu'il eût fait cette courſe militaire avec moi ; l'on a à gagner, dans la com-

A 2

pagnie, d'un officier général, qui témoigne autant de zèle; car n'ayant pas été reçu à la Martinique, il a été à Saint-Domingue, où il a appris que je l'avois été avec acclamation, & que j'étois entré seul au Cap, où la loi du 4 avril étoit reconnue, & où les commiſſaires & le gouverneur étoient attendus avec empreſſement, *par conſéquent ville gagnée.*

IL N'ÉTOIT PLUS QUESTION QUE DE DISSOUDRE L'ASSEMBLÉE COLONIALE, DE CONVOQUER LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, ET CES PRÉALABLES REMPLIS, DE MARCHER CONTRE LES RÉVOLTÉS.

Celui qui a les intentions bonnes & le ſens droit, n'eſt pas méfiant; il eſt quelquefois défiant, ſoit de ſa capacité, ſoit de la trop grande *capacité* des autres, de leurs manœuvres & de leur reſſorts; effectivement je m'étonnois que cette aſſemblée coloniale ne fût pas diſſoute; que certains membres fuſſent admis dans les conciliabules, qu'ils fuſſent réunis par des banquets; ces procédés publics donnèrent lieu à quelques aſſemblées du parti contraire; je proteſte que je n'en fus pas informé, mais je le fus des pétitions des planteurs, préſentées aux commiſſaires civils : ceux-ci en prirent de l'ombrage; elles étoient le tableau de la calamité publique, &c.

Le . . . . . . du ſoir, je reçus une lettre de la municipalité; je fus requis, par les commiſſaires, de pourvoir à la ſûreté de leur perſonne & à celle de la ville; j'écrivis au commandant de la place & à tous les commandans, la lettre que je joins ici. . . . . Ils me louèrent, comme ils m'avoient loué dans d'autres occaſions.

Il faut enfin que des ordres poſitifs ſoient exécutés; l'aſ-

ſemblée coloniale eſt diſſoute ; la proclamation étoit affichée avant que j'en fuſſe inſtruit, excuſe de la part des commiſſaires : ce tort, un peu grave, fut rejetté ſur la diſtraction d'un des ſecrétaires ; ils en avoient neuf : cette omiſſion avoit eu lieu d'autres fois, l'on m'écrivit que cette marche illégale avoit été tenue pour accélérer la beſogne : le calus étoit formé ; les citoyens juges en ſeront convaincus par ma réponſe du 13 juin, à une ſemonce hypocrite qu'ils titrent de notes confidentielles ; & par ma lettre du 19 octobre, je me découvre aux yeux de mes juges, avant de lever la toile, & de préſenter au public la trame formée contre mes vieux jours & mon honneur ; il ſeroit compromis, ſi j'avois accepté le gouvernement de Saint-Domingue, & que je n'euſſe pas été capable d'en remplir les fonctions délicates ; elles m'étoient annoncées par mes inſtructions.

L'on m'avoit annoncé auſſi qu'il y avoit en France une cabale contre moi ; que j'avois affaire à Polverel & à Santonax ; j'eſpérois qu'ils rendroient hommage à mon âge, qu'ils ſe tranquilliſeroient, parce que je répétois, tous les jours, qu'il falloit être unis, ſur les preuves que je leur en donnois, lorſqu'ils avoient quelques diſcuſſions entr'eux, ou avec les officiers de l'état-major, même avec le capitaine de vaiſſeau, qu'ils ſeroient convaincus que je ſoutiendrois l'opinion qu'ils avoient donnée de ma loyauté au club de Rochefort.

L'on ne ~~fait~~ pas ſa deſtinée ; ils ont attaqué mon honneur ; ils abrégeroient mes jours par une accuſation, ſi le ciel, par ſa grace, ne m'accordoit pas ceux qui me ſont néceſſaires pour me juſtifier. fuit /

Au reste, je me réfere aux réponses improvisées que j'ai faites à la barre de la convention nationale, il y a bien long-temps : quatre mois, à mon âge, sont une grande partie de ma vie perdue pour le service de ma patrie.

Dans l'enfance d'une république, un vieux patriarche, un Nestor qui ne seroient plus en état de réunir leurs forces physiques à celles des républicains nerveux, les aideroient de leurs conseils & de leurs vues. Fabius eut des succès en temporisant : si Pompée eût suivi les sages conseils de Caton, il n'eût pas cru qu'en frappant du pied, la terre enfanteroit des légions.

Si Philopémen, le plus religieux observateur des loix, n'avoit pas, momentanément, commandé la loi elle-même, il s'excusoit avec soumission : des applaudissemens sur ses bonnes intentions & ses succès étoient une bien douce récompense.

Si Philopémen avoit objecté que l'exécution instante de la loi étoit impossible, il n'auroit eu aucun mérite du retard ; il se seroit cru obligé de le prouver.

La nation, les représentans, les citoyens mes juges, prétendent, n'en doutons pas, se porter à la hauteur des citoyens romains, des Athéniens, enfin, des peuples qui ont vécu libres, sous le régime républicain ; c'est dans cet état, que l'on peut appeller oligarchique, que tous les citoyens sont égaux devant la justice plutôt que devant les juges ; il n'y en a pas qui ne sente qu'un vieillard de soixante-douze ans pourroit avoir besoin d'être appuyé pour répondre à une série de griefs.

Je me rappelle, avec reconnoissance, que le citoyen

Fermont, préſident de la convention nationale, me fit donner une ~~chiaſe~~, ſur laquelle je me repoſois lorſqu'il me queſtionnoit. chaiſe/

Je me rappelle, avec ſenſibilité, que le citoyen repréſentant, Kerſaint, propoſa de me mettre en état d'arreſtation ſous garde.

Les arrêts, je ſuis, à mon âge, en droit de le dire, à l'honneur des François, ont plus rarement été forcés que les priſons : c'eſt cette conviction qui m'inſpira de les ordonner à Cambefort, pour m'aſſurer de le rendre à la juſtice. Cicéron blâma un Romain qui avoit obtenu d'Annibal, dont il étoit le priſonnier, la permiſſion d'aller à Rome, ſous la condition de revenir; d'avoir cherché à éluder ſon engagement; je me ſuis traité plus rigoureuſement que mes juges n'y ont penſé; j'ai vécu ſeul; je me ſuis condamné au ſecret depuis le décret d'accuſation qui ne m'a pas encoreété notifié.

Ma ſanté a été dérangée; j'ai été malade : je l'ai attribué à une longue & pénible traverſée de quatre mille lieues; & ſur-tout à la dernière, j'ai fort déſapprouvé que l'on ait, à mon inſu, ſollicité ma ſortie.

Au lieu de ſe faire porter à l'hôpital, comme l'ordonna *Conti* le jour de la bataille de Cony, que les François gagnèrent, un capitaine de cavalerie au régiment du Commiſſaire-général, ſe fit lier ſur ſon cheval, dont il n'auroit pas pu ſoutenir le train, à cauſe de ſa foibleſſe, ſon bras fut inutile, & non ſon exemple.

A mon âge, il auroit bien le courage de mourir dans ſa priſon; il prendroit la deviſe des François : *Il faut*

vaincre ou périr. La fin d'un homme vertueux eſt celle d'un beau jour.

Les perſécutions inouies que j'ai éprouvées, m'ont aigri, & ne m'ont pas altéré.

Je connoiſſois ce vers :

Qui craint de ſe venger, mérite qu'on l'offenſe.

Je réponds :

JE CRAINS DIEU, CHER ABNER, ET N'AI PAS D'AUTRE CRAINTE.

Je préſume par le calme du maréchal de ***........ qu'il n'a que cette crainte.

Nous deffendîmes à Berghem, contre le prince Ferdinand, les approches de l'Alſace, comme le général Cuſtine s'y emploiera. Nous jugerons des coups : dans le monde phyſique & moral, tout ſe renouvelle; les éclipſes, les modes.

L'oracle a prononcé; les temps ſont arrivés; les hommes y participent en France, en raiſon de leurs droits. S'ils étoient ſeuls au monde, ils ſeroient coupables de vouloir réſiſter aux décrets de la providence & à ceux de la nation; ils ſeroient coupables auſſi, dans la poſition préſente, de ne pas les ſoutenir. Je parle des François, républicains aujourd'hui, qui ont prêté le ſerment civique, & dont on peut l'exiger. Cette profeſſion de foi n'eſt pas celle d'un factieux, d'un contre-révolutionnaire, ni d'un homme timide ou faux. J'ai prêté tous les ſermens, j'avois juré, quand j'ai traverſé les mers, de faire exécuter les décrets ſanctionnés par le roi : l'obligation de ce devoir eſt clairement exprimée dans la

patente ſcellée du ſceau de la nation, je ſuis, par cette patente, gouverneur civil & national.

J'étois le repréſentant du roi, le bras de la loi, l'œil du gouvernement : le miniſtère agit pendant l'abſence & la ſuſpenſion du roi, en ſon nom ; un décret du 22 juillet me fut adreſſé, portant un ſerment que je prêtai & fis prêter par les troupes à mes ordres. Ce décret a été ſanctionné par le roi, à ſon retour de Varennes. Qu'aurois-je dit de condamnable, ſi j'avois rappellé à une troupe de vingt-cinq hommes, que j'étois ſon repréſentant ?

Qu'aurois-je dit de condamnable, ſi j'avois annoncé qu'il n'y auroit pas de proſcription ; ſi j'avois annoncé qu'il n'y auroit pas d'embarquement forcé ; que le club ſeroit diſſous ? J'aurois parlé d'après la parole des commiſſaires ; &, d'après la démarche de Santonax qui ſe rendit au club pour le diſſoudre, Polverel ſe préſenta à ceux qui m'avoient accompagné, pour leur donner les mêmes aſſurances que j'avois obtenues. Etoit-ce un leure ? C'eſt ce que je ne crois pas encore. Jugez de ma bonhommie : quoique l'aſſemblée ait eu lieu le lendemain à cinq heures du matin ; que la générale ait été battue, & l'arſenal pillé, quelle atrocité d'avoir été trompés à cet excès ! J'avois été me coucher ſur la foi du traité, après avoir écrit aux commiſſaires que tout étoit tranquille, & après avoir vu d'Aſſas.

Non, les commiſſaires n'ont pas voulu, ou n'ont pas eu le ſang-froid de calculer le prix & l'objet de ma

circonſpection. Il falloit me trouver des torts pour effectuer leur projet de s'appareiller avec gens qui n'auroient jamais que ceux d'être ambitieux & ſerviles.

Je ne puis ſortir de ma penſée le ſarcaſme mépriſable, » que j'ai été me réfugier dans leur maiſon : le gouvernement n'étoit-il pas un aſyle ? n'y étois-je pas ſous » la protection de la loi & de mon titre » ?

D'ailleurs, quels coups avois-je à craindre ? Je commandois toutes les troupes ; d'Hiniſdal, commandant en ſecond, étoit reſté en poſte fixe auprès des commiſſaires.

Mais j'ai été chez eux ſans eſcorte ; je ſuis revenu au Champ-de-Mars ſans eſcorte ; j'ai fait défiler le régiment du Cap pour rentrer dans ſon quartier.

Sans doute, ſi la pièce de canon braquée à deux toiſes ſur la maiſon de Cambefort avoit tiré, j'aurois péri. Je fus reconnu ; Lachaiſe arrêta la main du canonnier, à deux doigts de la lumière du canon : *Ne tirez pas ; C'EST LE GÉNÉRAL.* Je deſcendis de la galerie ; je cauſai avec ceux qui avoient traîné la pièce, & qui devoient la ſervir pour foudroyer la maiſon. Je rentrai chez moi, aſſuré que Cambefort & ſon régiment m'avoient obéi, & qu'ils m'obéiroient.

L'on ne croira pas que j'aie confié ce que j'écris à une une autre plume que la mienne : certains traits ſont marqués du cachet du vieux militaire ; les autres de celui de ces Francs dont on purgeroit la république, ſi, contre la loi, ils affectoient quelque ſupériorité.

C'eſt fermement que je crois qu'un véritable *François*, accuſé, de quelque état qu'il ſoit, ne demanderoit pas *grace*, s'il ſe ſentoit coupable. Je crois auſſi qu'elle lui ſeroit accordée en faveur de ſes vertus & de ſes ſervices.

Dans ce cas, toute ſa conduite doit être épiloguée & peſée dans la balance. Les commiſſaires civils ouvrent un vaſte champ à mes ennemis : je les attends, ſans les provoquer : les uns ſont trompés, les autres trompeurs ; les uns ſont pardonnables ; il eſt généreux de garder le ſilence ſur les autres.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5.